

N° 3-3
08/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 053-215300617-20250708-3_3_08072025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2025

Étaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERALT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain,

Était excusé : M. CAPS David

Camp poney : indemnités de nuit des agents d'animation

Mme GUERALT Jessica, 1^{ere} adjointe et responsable de la commission scolaire et périscolaire, rappelle qu'un camp d'été se déroulera au poney club du HORPS du 17 au 18 juillet 2025. Dans ce cadre, 2 agents communaux d'animation encadreront les enfants. Mme GUERALT propose qu'il soit délibéré d'une indemnité pour le travail de nuit que ce séjour implique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ D'octroyer une indemnité de 20 euros par nuit et par agent pendant la durée du séjour au HORPS du 17 au 18 juillet 2025
- ❖ De charger Monsieur le Maire de signer le mandat correspondant

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,